

## REUNION DU COMITE SYNDICAL

du lundi 27 juin 2016

### **Présents :**

M. René GLO, Président

Clohars-Fouesnant : Mme Monique HELORET, M. Camille LE BRETON

Gouesnac'h : MM. Jean LE STER, Bernard LE NOAC'H, Gildas GICQUEL, suppléant

Pleuven : MM. Christian RIVIERE, Bruno RIVIERE

Saint-Evarzec : Mme Danièle GOMES, MM. Daniel MANCHEC, Patrick LE GUYADER, Michel GUILLOU, suppléant

**Absents excusés** : MM. Michel LAHUEC, suppléant, William CALVEZ, Mme Mona CASELLINO, M. Denis QUEMERE, suppléant

### **Assistaient à la réunion :**

M. POURE, Conseil Départemental du Finistère

M. DUBRAY, SAUR France

**Secrétaire de séance** : M. Christian RIVIERE



### **I – Modification de l'ordre du jour**

Monsieur le Président demande à l'assemblée l'autorisation d'inscrire deux questions supplémentaires à l'ordre du jour :

- Etude patrimoniale et schéma directeur d'eau potable
- Etude patrimoniale et schéma directeur d'eaux usées

A l'unanimité des membres présents, le Comité du Syndicat accepte d'inscrire ces questions à l'ordre du jour.

### **II – Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**

Le compte-rendu de la séance du 16 mars 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **III – Décision prise par délégation du Comité Syndical**

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le Président doit rendre compte des décisions prises en application des délégations accordées par délibération en date du 26 mai 2014.

Dans ce cadre, Monsieur le Président fait savoir qu'il a passé le contrat suivant :

OBJET	DATE	TITULAIRE	MONTANT/DECISION
Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'assainissement de la ZA de Troyalac'h	16/03/2016	SAFEGE St GREGOIRE	21 893.00 € H.T.

Le Comité prend acte de la décision du Président prise par délégation.

#### **IV – Durée des amortissements**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement collectif doivent amortir les biens, les équipements et le matériel.

La délibération prise par le Comité Syndical le 11 octobre 2000 doit être complétée afin de tenir compte de nouvelles données.

<b>Immobilisations</b>	<b>Durée</b>
• Logiciel et matériel informatique	5 ans
• Etudes non suivies de réalisation	5 ans
• Voitures	5 ans
• Réseaux d'adduction d'eau potable	30 ans
• Réseaux d'assainissement	40 ans
• Stations d'épuration (ouvrage génie civil)	
- ouvrages lourds	60 ans
- ouvrages courants	30 ans
• Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable	40 ans
• Bien de faible valeur inférieure à 1 000 €	1 an
Les durées d'amortissement des subventions sont alignées sur les durées d'amortissement des immobilisations	

Le Comité, à l'unanimité,

⇒ **Approuve** les durées d'amortissement proposées.

#### **V – Marché à bons de commande 2014/2017 – Reconduction 3<sup>ème</sup> année**

Monsieur le Président expose à l'assemblée que conformément aux dispositions du Marché à bons de commande passé avec le groupement d'entreprises E.T.P.A./Cise TP une reconduction est possible aux termes de l'article B7 de l'acte d'engagement du marché initial approuvé par l'Autorité Administrative le 2 septembre 2014.

Le Comité, à l'unanimité,

⇒ **Décide** de reconduire le marché passé avec le groupement d'entreprises E.T.P.A./Cise TP pour une période de un an pour un montant minimum de 50 000.00 € H.T. et un montant maximum de 200 000.00 € H.T.,

⇒ **Autorise** le Président à signer les pièces du marché à intervenir.

#### **VI – Avenant 1 à la convention d'occupation du domaine public – Antennes relais de l'opérateur Orange**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 13 décembre 2006, le Comité a autorisé le Président à signer une convention d'occupation du domaine public, avec l'opérateur Orange, pour l'installation d'antennes relais sur le réservoir de Bellevue à Pleuven.

Afin de prendre en compte les évolutions techniques récentes en matière de télécommunication, il convient de passer un avenant à cette convention.

Après présentation de l'avenant,

Le Comité, à l'unanimité,

⇒ **Approuve** le projet d'avenant tel qu'il est présenté,

⇒ **Autorise** le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public avec l'opérateur Orange.

## **VII – Rapports 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif**

En application des articles D2224-1 à D2224-5 du Code général des collectivités territoriales, le Président doit présenter, à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement collectif dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ces rapports sont transmis aux communes qui doivent délibérer dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice. Ils sont mis à disposition du public. Un exemplaire de chaque rapport est adressé au Préfet pour information.

Après présentation des rapports,

Le Comité, à l'unanimité,

⇒ **Adopte** le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable,

⇒ **Adopte** le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

## **VIII – Présentation des rapports 2015 du délégataire pour les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif**

Monsieur DUBRAY, de la société SAUR, présente à l'assemblée les rapports 2015 du délégataire pour les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

## **IX – Etude patrimoniale et schéma directeur d'eau potable**

Ce projet de délibération annule et remplace la délibération du 16 mars 2016 relative au document de gestion patrimoniale des réseaux.

Le Syndicat Intercommunal de Clohars-Fouesnant s'est doté en 2013 d'une nouvelle unité de traitement d'eau potable à Lanvéron sur la commune de Saint-Evarzec et réalise actuellement la pose de compteurs de sectorisation supplémentaires sur l'ensemble de son territoire.

Le Syndicat Intercommunal de Clohars-Fouesnant désire s'assurer que son réseau de distribution d'eau potable permet une desserte satisfaisante de ses usagers, en situation actuelle et future, en prenant en compte son développement.

Afin d'augmenter et de maintenir le rendement de son réseau d'eau potable, la collectivité souhaite améliorer la connaissance du fonctionnement des infrastructures d'eau potable, de manière à assurer une meilleure gestion de celles-ci.

Elle souhaite également s'assurer que son système de production – distribution d'eau potable obéit aux exigences de sécurité sanitaire de fourniture d'eau destinée à la consommation humaine et pérenniser celui-ci par une gestion patrimoniale appropriée.

De plus, les demandes de l'ARS, concernant le repérage des canalisations à risque de migration du chlorure de vinyle monomère depuis le matériau vers l'eau destinée à la consommation humaine, a permis au SIE de solliciter son fermier et d'obtenir les premiers éléments techniques qui sont à compléter.

Enfin l'objectif pour la collectivité est de définir une stratégie permettant une gestion optimale de la ressource en eau et des infrastructures existantes et à venir.

C'est pourquoi, le SIE souhaite réaliser une étude patrimoniale des infrastructures et la compléter par un schéma directeur d'eau potable, dont le programme est le suivant.

- Etat des lieux – cartographie des réseaux (étude patrimoniale),
- Intégration des données et modélisations,
- Analyse du fonctionnement – bilan ressources/besoin – mesures de maîtrise des risques,
- Etude de la sectorisation et proposition complémentaire,
- Synthèse et proposition de programmation pluriannuelle,
- Fourniture du logiciel de modélisation.

Le montant de l'étude s'élève à 450 000 € H.T.

Ces travaux sont éligibles auprès des partenaires financiers à hauteur de 80%.

Le Comité, à l'unanimité,

⇒ **Valide** le programme relatif à l'élaboration de l'étude patrimoniale et le schéma directeur eau potable,

⇒ **Engage** la procédure de passation du marché public relatif à l'élaboration de l'étude patrimoniale et le schéma directeur eau potable,

⇒ **Autorise** le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental du Finistère, du Conseil Régional de Bretagne et des autres financeurs.

## **X – Etude patrimoniale et schéma directeur d'eaux usées**

Ce projet de délibération annule et remplace la délibération du 16 mars 2016 relative au contrôle de conformité du réseau d'assainissement.

Le Syndicat vient de construire sa nouvelle station d'épuration et les réseaux de transfert associés.

La station d'épuration, bénéficie d'un arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2012 et dans ce cadre, au travers de son article 2.4 relatif à l'efficacité de la collecte des eaux usées, le

syndicat se doit de réaliser des travaux de déconnexion des eaux parasites sur le réseau de collecte.

De plus, le syndicat, doit présenter au service chargé de la police de l'eau, un programme de réhabilitation du réseau et de suppression des mauvais raccordements.

Egalement, les études préliminaires réalisées en 2010, dans le cadre de la construction de la nouvelle station ont permis entre autres :

- D'analyser en partie le fonctionnement des réseaux d'assainissement,
- De déterminer une partie des secteurs sensibles aux eaux parasites,
- D'apporter les orientations en matière de renforcement des postes de relevage.

Enfin, en 2015, une étude portant sur l'impact des passages au trop plein des postes de relevage a permis de déterminer les actions de sécurisation et d'autosurveillance à engager sur ces ouvrages de transfert.

Aussi, afin de répondre aux problématiques définies dans ces études et dans l'arrêté préfectoral, le SIE de Clohars-Fouesnant souhaite finaliser la réflexion globale en matière d'assainissement et développer une stratégie permettant une gestion optimale des infrastructures existantes et à venir.

Pour atteindre ces objectifs, il est donc nécessaire de réaliser une étude patrimoniale des infrastructures et la compléter par un schéma directeur d'eaux usées, dont le programme est le suivant.

- Etat des lieux – cartographie des réseaux (étude patrimoniale),
- Complément de diagnostic du réseau d'eaux usées (contrôle de branchement, investigations par inspections télévisées, investigations nocturne).
- Diagnostic de la situation actuelle et future (modélisation),
- Synthèse et proposition de programmation pluriannuelle,
- Fourniture du logiciel de modélisation.

Le montant du programme s'élève à 750 000 € H.T.

Ces études sont éligibles auprès des partenaires financiers à hauteur de 80%.

Le Comité, à l'unanimité,

⇒ **Valide** le projet relatif à l'élaboration de l'étude patrimoniale et le schéma directeur eaux usées,

⇒ **Engage** la procédure de passation du marché public relatif à l'élaboration de l'étude patrimoniale et le schéma directeur eaux usées,

⇒ **Autorise** le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental du Finistère, du Conseil Régional de Bretagne et des autres financeurs.

La séance est levée à 12H50

Le Président,  
René GLO



